

Trier, c'est valoriser, on ne se relâche pas !

Le système en place depuis 2015 est toujours adapté aux besoins des ménages de notre commune. Les dépôts non conformes restent marginaux, mais la présence de matières non biocompostables (sachets/sacs plastiques) dans les déchets organiques peut condamner tout un chargement à être acheminé à l'incinération au lieu de la station de compostage, engendrant une perte de précieuse matière première et des coûts supplémentaires. L'introduction du système GastroVert permettra sans doute de parvenir à des apports impeccables.

Trier, c'est valoriser, on ne se relâche pas !

Nous rappelons également la directive sur la dépose des déchets ramassés au porte-à-porte :

- Les déchets doivent être déposés le jour de la collecte pour 07h00 au plus tard sur le tracé du camion collecteur.
- Les déchets déposés la veille du ramassage attirent volontiers renards et corneilles qui profitent de ces garde-mangers à ciel ouvert, mais laissent une image peu reluisante de notre village. Nous vous remercions d'avance de poursuivre vos efforts afin de permettre de limiter au mieux les coûts pour le ménage communal.

La Municipalité

Rappel des dispositions réglementaires

En application du règlement sur la gestion des déchets du 10 octobre 2019, la Municipalité rappelle aux citoyennes et citoyens que :

- Seuls les sacs officiels du concept harmonisé sont admis pour la collecte des ordures ménagères.
- Les feux de déchets sont interdits.
- Les détenteurs de déchets ont l'obligation de respecter les consignes figurant dans la présente directive.
- Les contrevenants seront dénoncés selon la loi sur les contraventions.
- S'agissant des taxes, des mesures d'accompagnement peuvent être obtenues de la commune, notamment pour les familles.
- Les taxes en vigueur pour l'année 2025 ainsi que les mesures d'accompagnement pour entreprises sont disponibles sur le site www.corseaux.ch (rubrique Directives diverses → Déchets).



Déchets compostables

- Selon le calendrier de collecte
- Collecte dès 07h00
- Déchets alimentaires: stations GastroVert



Ordures ménagères incinérables

- Selon le calendrier de collecte
- Collecte dès 07h00
- Sacs taxés blancs



Papier & carton

- Nouveau: collecte hebdomadaire selon le calendrier
- Collecte dès 07h00
- Papier, carton mélangés acceptés



Encombrants ménagers

- Uniquement à la déchèterie
- Objet encombrant: n'entre pas dans un sac de 110l et n'est pas recyclable.

Emplacements des écopoints de Corseaux

01 Avenue Félix-Cornu



02 Route de la Crottaz



03 Chemin de Châtonneyre



04 Route du Cyprés



05 Chemin du Marguery



06 Route des Cerisiers



07 Chemin du Grand-Pin



08 Chemin de la Paix



*GV: GastroVert



Déchets non collectés par la commune

Quoi ?

Déchets de construction et déconstruction

Déchets terreux

Sous-produits et cadavres d'animaux

Où les déposer ?

Tri SA, Villeneuve
021 967 15 49 - www.arvel.ch

Carrières d'Arvel SA,
Villeneuve
021 967 15 40 - www.arvel.ch

Service intercommunal de gestion (SIGE), Clarens
0848 180 180 - www.sige.ch

PETIT GUIDE ET CALENDRIER DE RAMASSAGE 2025



Commune de Corseaux

Informations autour des déchets

SAVOIR VALORISER SON COMPOST ET SES DÉCHETS ALIMENTAIRES, TRIER LE PAPIER ET LE CARTON, UTILISER LES SACS TAXÉS.



Janvier		Février		Mars	
ME	1 <small>Jour de l'an</small>	SA	1	SA	1
JE	2	DI	2	DI	2
VE	3	LU	3	LU	3
SA	4	MA	4	MA	4
DI	5	ME	5	ME	5
LU	6	JE	6	JE	6
MA	7	VE	7	VE	7
ME	8	SA	8	SA	8
JE	9	DI	9	DI	9
VE	10	LU	10	LU	10
SA	11	MA	11	MA	11
DI	12	ME	12	ME	12
LU	13	JE	13	JE	13
MA	14	VE	14	VE	14
ME	15	SA	15	SA	15
JE	16	DI	16	DI	16
VE	17	LU	17	LU	17
SA	18	MA	18	MA	18
DI	19	ME	19	ME	19
LU	20	JE	20	JE	20
MA	21	VE	21	VE	21
ME	22	SA	22	SA	22
JE	23	DI	23	DI	23
VE	24	LU	24	LU	24
SA	25	MA	25	MA	25
DI	26	ME	26	ME	26
LU	27	JE	27	JE	27
MA	28	VE	28	VE	28
ME	29			SA	29
JE	30			DI	30
VE	31			LU	31

Avril		Mai		Juin	
MA	1	JE	1	DI	1
ME	2	VE	2	LU	2
JE	3	SA	3	MA	3
VE	4	DI	4	ME	4
SA	5	LU	5	JE	5
DI	6	MA	6	VE	6
LU	7	ME	7	SA	7
MA	8	JE	8	DI	8
ME	9	VE	9	LU	9 <small>Pentecôte</small>
JE	10	SA	10	MA	10
VE	11	DI	11	ME	11
SA	12	LU	12	JE	12
DI	13	MA	13	VE	13
LU	14	ME	14	SA	14
MA	15	JE	15	DI	15
ME	16	VE	16	LU	16
JE	17	SA	17	MA	17
VE	18 <small>Vendredi Saint</small>	DI	18	ME	18
SA	19	LU	19	JE	19
DI	20	MA	20	VE	20
LU	21 <small>Lundi de Pâques</small>	ME	21	SA	21
MA	22	JE	22	DI	22
ME	23	VE	23	LU	23
JE	24	SA	24	MA	24
VE	25	DI	25	ME	25
SA	26	LU	26	JE	26
DI	27	MA	27	VE	27
LU	28	ME	28	SA	28
MA	29	JE	29 <small>Ascension</small>	DI	29
ME	30	VE	30	LU	30
		SA	31		

Juillet		Août		Septembre	
MA	1	VE	1 <small>Fête nationale</small>	LU	1
ME	2	SA	2	MA	2
JE	3	DI	3	ME	3
VE	4	LU	4	JE	4
SA	5	MA	5	VE	5
DI	6	ME	6	SA	6
LU	7	JE	7	DI	7
MA	8	VE	8	LU	8
ME	9	SA	9	MA	9
JE	10	DI	10	ME	10
VE	11	LU	11	JE	11
SA	12	MA	12	VE	12
DI	13	ME	13	SA	13
LU	14	JE	14	DI	14
MA	15	VE	15	LU	15
ME	16	SA	16	MA	16
JE	17	DI	17	ME	17
VE	18	LU	18	JE	18
SA	19	MA	19	VE	19
DI	20	ME	20	SA	20
LU	21	JE	21	DI	21
MA	22	VE	22	LU	22 <small>Lundi du jeûne</small>
ME	23	SA	23	MA	23
JE	24	DI	24	ME	24
VE	25	LU	25	JE	25
SA	26	MA	26	VE	26
DI	27	ME	27	SA	27
LU	28	JE	28	DI	28
MA	29	VE	29	LU	29
ME	30	SA	30	MA	30
JE	31	DI	31		

Octobre		Novembre		Décembre	
ME	1	SA	1	LU	1
JE	2	DI	2	MA	2
VE	3	LU	3	ME	3
SA	4	MA	4	JE	4
DI	5	ME	5	VE	5
LU	6	JE	6	SA	6
MA	7	VE	7	DI	7
ME	8	SA	8	LU	8
JE	9	DI	9	MA	9
VE	10	LU	10	ME	10
SA	11	MA	11	JE	11
DI	12	ME	12	VE	12
LU	13	JE	13	SA	13
MA	14	VE	14	DI	14
ME	15	SA	15	LU	15
JE	16	DI	16	MA	16
VE	17	LU	17	ME	17
SA	18	MA	18	JE	18
DI	19	ME	19	VE	19
LU	20	JE	20	SA	20
MA	21	VE	21	DI	21
ME	22	SA	22	LU	22
JE	23	DI	23	MA	23
VE	24	LU	24	ME	24
SA	25	MA	25	JE	25 <small>Noël</small>
DI	26	ME	26	VE	26
LU	27	JE	27	SA	27
MA	28	VE	28	DI	28
ME	29	SA	29	LU	29
JE	30	DI	30	MA	30
VE	31			ME	31

Calendrier de ramassage 2025

- Ordures ménagères
- Déchets organiques biocompostables
- Papier/Carton

Collecte des déchets organiques biocompostables

S'agissant de la collecte au porte-à-porte des déchets organiques biocompostables, la Municipalité émet les directives particulières suivantes: l'utilisation de conteneurs ou de sacs à déchets verts résistants/récipients solides de 60 litres maximum ou de sacs à déchets verts biocompostables de 60 litres maximum est obligatoire. Les dépôts en sac poubelle ou autres sacs en plastique sont dès lors interdits et pas ramassés.

- Les contenants utilisés sont à évacuer du domaine public le jour même.
- Par souci de protection de la santé des travailleurs et selon l'ordonnance 3 relative à la loi sur le travail, les sacs ou récipients solides ne doivent pas peser plus de 25 kg au maximum.
- Afin d'éviter tout dégât au conteneur lors de la vidange, sa charge utile doit impérativement être respectée. A défaut, aucun dédommagement ne sera accordé.
- Les déchets organiques évacués par conteneur doivent être exempts de toute matière non bio-compostable (sacs plastiques, pots, etc.).
- Les branches doivent mesurer 1,20 mètre au maximum, pour un diamètre maximum de 8 cm. Elles doivent impérativement être déposées en fagot ficelé.
- Lors de l'arrachage de végétaux, la terre constituant la motte est un bien précieux qu'il convient de laisser dans son jardin.

Déchèterie de Praz-Libon

Jours de fermeture de la déchèterie en 2025

- **Nouvel an mercredi 01.01.2025 et jeudi 02.01.2025**
- **Vendredi Saint 18.04. et lundi de Pâques 21.04.2025**
- **Ascension jeudi 29.05.2025**
- **Lundi de Pentecôte 09.06.2025**
- **Noël jeudi 25.12.2025**

Par égard pour le personnel de la déchèterie, merci de venir suffisamment tôt pour avoir terminé vos différents dépôts avant l'heure de fermeture.

Procédure à suivre en cas de perte de la carte d'accès

En cas de perte de la carte citoyenne, il est possible de commander une nouvelle carte auprès de l'Office de la population (population@corseaux.ch - 021 925 40 14) contre un émolument administratif de CHF 20.-. L'ancienne carte sera désactivée dès la commande et ne pourra plus être utilisée. Une carte ultérieurement retrouvée et restituée à la commune ne donnera pas droit au remboursement de l'émolument administratif précité.



HORAIRES D'OUVERTURE 2025

Privés & Entreprises	ÉTÉ/01.04-30.09	HIVER/01.10-31.03
Lundi	Fermé	Fermé
Mardi	9h30-12h00, 13h00-18h00	9h30-12h00, 13h00-17h00
Mercredi	9h30-12h00, 13h00-18h00	9h30-12h00, 13h00-17h00
Jeudi	Fermé	Fermé
Vendredi	9h30-12h00, 13h00-18h00	9h30-12h00, 13h00-17h00
Samedi	9h00-12h00, 13h00-16h00	9h00-12h00, 13h00-16h00
Dimanche	Fermé	Fermé